

Formation ARI

Port de l'appareil respiratoire isolant

Le + Groupe ACN :

Complément du registre de sécurité.



Une formation clé en main avec l'apport possible de notre matériel et de nos ARI.

Durée :

3 heures - 1/2 journée

Public :

Personnel apte au port de l'appareil respiratoire isolant.

Formation nécessitant un certificat médical de non contre-indication au port de l'ARI.

Lieu :

En intra dans votre établissement

En inter dans nos centres de formation sur demande.

Participants :

15 collaborateurs maximum par groupe.

Objectifs :

- Connaître l'appareil avec ses mesures de sécurité afin de l'utiliser dans un milieu vicié ou toxique pour le travailleur.
- Calculer l'autonomie de l'appareil et le reconditionner lors de sa prochaine utilisation.

Programme :

Théorie :

- Atmosphère toxique :
 - Les différentes atmosphères toxiques.
 - Les effets des toxines sur l'organisme.
 - Les gestes de premiers secours face à un malaise du porteur.
- L'appareil respiratoire isolant - ARI :
 - Définition et description de l'appareil respiratoire isolant.
 - Pourquoi utiliser l'ARI.
 - Les contraintes physiologiques liées à son port.
 - Le calcul de l'autonomie du porteur.
 - Les règles de sécurité avant, pendant et après le travail avec l'appareil.

Pratique :

- Utilisation par chaque stagiaire de l'appareil respiratoire isolant sans et avec pression de la bouteille, en effectuant plusieurs mouvements se rapprochant de leurs conditions de travail.
- Nous vous proposons d'aborder le ou les risques spécifiques de vos collaborateurs sur leurs postes de travail : dans un milieu enfumé, avec un risque radiologique ou chimique, en présence de monoxyde de carbone, hydrogène sulfuré ...

